

MAIRIE DE SAINT-ELOI

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2016

L'an deux mille seize le huit mars à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de SAINT ELOI, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme SELIGNAN Jacqueline, Maire.

Tous les membres présents

Date de la convocation : 1^{er} mars 2016.

TRAVAUX DE BOUCLAGE DE LA CANALISATION D'EAU POTABLE SUR LA VOIE DE BOZON, TRACE DE LA VOIE RESTRUCTUREE

Les travaux sont terminés. Un poteau d'incendie sera posé en approche du lotissement pour un montant de 2 073,60 €.

TRAVAUX DE VIABILITE DU LOTISSEMENT « LA FERME DE BOZON »

Le passage de la fibre optique n'entrant pas dans la définition des travaux de viabilité, le montant des travaux estimés à 5 435 € HT sera pris en charge.

Le surcoût de 4 633,60 € HT lié au passage des réseaux secs jusqu'au transformateur du lotissement sera pris en charge et en partie remboursé par le Syndicat d'Electricité.

Le surcoût lié au passage en surprofondeur du pipeline d'éthylène reste à la charge de l'aménageur.

La réception des eaux pluviales dans le réseau communal occasionnera une traversée de route. Des devis seront demandés aux entreprises.

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE

Le conseil municipal prend connaissance des travaux engagés. Le devis concernant la pose de rampe et main courante sera revu. En effet, la pose d'une rampe sur les trois marches d'escalier de la sortie de secours de la salle polyvalente semble dangereuse.

RACCORDEMENT ELECTRIQUE D'UNE FUTURE CONSTRUCTION AU CENTRE-BOURG

Le tracé de raccordement présenté par le pétitionnaire n'est pas retenu par ERDF. La commune a demandé des justifications techniques. ERDF par ailleurs appelle une contribution communale de 3 291,24 € TTC.

TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA VOIE DE BOZON

Compte-rendu est donné de la réunion avec le cabinet d'études Infratech.

Le cabinet d'études conseille à la commune de ne pas phaser les travaux, à savoir différer les enrobés en attendant que le lotissement soit construit. Il est nécessaire de rendre la chaussée étanche afin que l'eau ne pénètre pas et ne décompacte pas la structure et que la couche de réglage ne bouge pas. Enfin, il aurait fallu poser un bicouche, ce qui aurait représenté une dépense supplémentaire. Par ailleurs la couche d'enrobé est suffisamment épaisse pour supporter le passage de cinquante poids lourds par jour.

Les dispositifs de sécurité à prévoir sont portés au débat du conseil municipal. Le coût des plateaux surélevés est trop élevé. Des dispositifs de substitution sont à l'étude.

Le début des travaux est prévu pour septembre. Une clause garantissant les délais d'exécution avec pénalités de retard devra être incluse dans le marché.

Le conseil municipal donne mission au cabinet Infratech pour assistance aux contrats de travaux (ACT) et direction des travaux (DET) pour un montant de 2 136 € TTC.

URBANISME

Examen des dossiers en cours.

ECOLE

Compte-rendu du conseil d'école.

Examen d'une demande d'embauche d'une deuxième ATSEM.

Tous les aspects de cette question ont été étudiés : intérêt, moyens humains, gestion, volet financier ... S'il est toujours utile de renforcer par du personnel supplémentaire le service apporté à l'école, il s'agit d'avoir une vision globale et à long terme des moyens engagés. Nous aurons à l'avenir des dépenses nouvelles à supporter, comme les transports scolaires pris en charge actuellement en totalité par le Département, la question du personnel de cantine qui reste en suspens, etc. Ce qui nous incite à la prudence. C'est pourquoi le conseil municipal à l'unanimité a décidé de ne pas donner suite à cette demande.

OPERATION « MARCHE DE PRINTEMPS A SAINT-ELOI »

Le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 9 avril en matinée. Les parcours et modalités d'organisation seront communiqués par mail aux habitants, ainsi que sur le site. Des personnes se sont déjà inscrites. Le conseil espère que plusieurs administrés répondront à cet appel. Prendre soin de notre environnement est essentiel.